CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu du conseil municipal du 12 Février 2018

L'an deux mille dix-huit et le 12 Février à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Ruffieu, légalement convoqué en date du 02 Février s'est réuni, en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Eric PILLARD, Maire.

<u>Présents</u>: Pierre BROUSSART, , Corinne GONGUET, Alphonse GROBON, Yves JAY, Arlette MARCELAT, Madeleine MIDOL, Éric PILLARD, , Marie-Dominique VIDAL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

<u>Excusé</u>: Christian **SCALI** pouvoir donné à **Yves JAY**, Martine **VARENNE**, pouvoir donné à Madeleine **MIDOL**, Chantal **FAUTH** pouvoir donné à Arlette **MARCELLAT**

Elu secrétaire de séance : Pierre BROUSSART

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 01/12/2017
- 2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15/01/2018
- 3. Contribution 2018 des communes au SIVOM du Valromey
- 4. Vote des attributions de compensations CCBS 2018
- 5. Durée d'amortissement du point lumineux sur les PAV
- 6. Partage des frais de nomination de l'agent CARAGLIO avec la commune de Lompnieu
- 7. Achat par la commune de terrains forestiers enclavée
- 8. Travaux sylvicoles 2018
- 9. Remplacement de chaudières communales
- 10. Question du branchement d'eau non autorisé
- 11. Questions diverses

000000

A l'ouverture de la séance à 19 heures 30, Monsieur le Maire, Éric PILLARD, demande à ajouter à l'ordre du jour les questions de rénovation de la voirie ainsi que de son financement

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 01/12/2017
- 2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15/01/2018
- 3. Contribution 2018 des communes au SIVOM du Valromey
- 4. Vote des attributions de compensations CCBS 2018
- 5. Durée d'amortissement du point lumineux sur les PAV
- 6. Partage des frais de nomination de l'agent CARAGLIO avec la commune de Lompnieu
- 7. Achat par la commune de terrains forestiers enclavée
- 8. Travaux sylvicoles 2018
- 9. Remplacement de chaudières communales
- 10. Question du branchement d'eau non autorisé
- 11. Questions diverses

A l'ouverture de la séance, à 19h30 Monsieur le Maire E. Pillard demande d'ajouter à l'ordre du jour la voirie.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 01/12/2017

Suite aux corrections demandées lors du conseil du 15/01/2018 le compte rendu est approuvé par 7 pour et 4 abstentions (élus non présents au conseil du 01/12/2017)

2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15/01/2018

M. Broussart soulève le problème de l'absence de son nom dans la liste des conseillers faisant partie de la commission d'appel d'offre alors qu'il avait fait mention de sa candidature. L'assemblée prend acte de cet oubli qui sera corrigé.

A propos de sa demande formulée par courrier à propos de la fixation de la date des conseils municipaux, M. Broussart regrette que seule figure sa demande sur le compte rendu et que ne soient pas mentionnés les débats ayant conduits l'assemblée à conclure à l'impossibilité de programmer les réunions d'une séance à la suivante. Correction sera faite sur le compte rendu.

3. Contribution 2018 des communes au SIVOM du Valromey

La contribution des communes au fonctionnement du SIVOM du Valromey s'élèvera en 2018 pour Ruffieu à 26 252€ soit 4,78% du budget du SIVOM.

Ce montant est adopté à l'unanimité.

Pour ce qui est de son versement plusieurs possibilités sont envisageables soit en une fois soit en 12 fois. La solution d'un versement en 2 fois est retenue. Vote à l'unanimité.

4. Vote des attributions de compensations CCBS 2018

Après plusieurs propositions de la part de la CCBS l'attribution de compensation a été fixée à 24 541,64€. Si, suite aux différentes négociations menées avec la CCBS, notre contribution a été quasiment divisée par 4 depuis la première demande faite sur les bases des recommandations du cabinet KPMG, nous n'avons toujours pas à ce jour une justification claire de cette somme ainsi que des méthodes de calcul utilisées pour la déterminer.

Vote à l'unanimité

5. Durée d'amortissement du point lumineux sur les PAV

Afin de faciliter l'accès à la zone des conteneurs de tri des déchets (PAV), il a été installé par le SIEA, à la demande de la commune, un éclairage. La puissance de ce dernier est jugée par beaucoup à la fois trop forte (nuisance pour le voisinage) et inutile aux heures les plus avancées de la nuit. Il pourrait être demandé une révision de cette installation afin de la rendre plus conforme à l'utilité du lieu.

Pour ce qui concerne la partie financière le montant total de l'installation revient à 1 700€ TTC (1 407,67€ HT devis SIEA) pour laquelle nous avons obtenu une subvention de 366€ du SIEA (plus fond de compensation TVA de 278,87€), soit à la charge de la commune 1055,13€

Proposition d'amortissement de la somme sur 2ans. Proposition acceptée à l'unanimité.

6. Partage des frais de nomination de l'agent CARAGLIO avec la commune de Lompnieu

Les frais de nomination (charges payées à l'occasion du concours) de Madame Caraglio, ancienne secrétaire de la mairie, s'élevant à 341,34€, en raison du partage de son activité avec la commune de Lompnieu, il nous est demandé de régler la moitié de cette somme soit 170,67€. Vote à l'unanimité

7. Achat par la commune de terrains forestiers enclavée

Sur proposition de l'ONF il nous est demandé de faire l'acquisition de 2 parcelles de bois pour densifier le domaine forestier de la commune. Ces parcelles sont les suivantes :

- Parcelle A 143 appartenant à Mme Françon Françoise pour une surface de 1440m² au prix de 1 310€.
- Parcelle A144 appartenant à Mr Bailly Roland pour une surface de 1440m² au prix de 1 845€.

Les frais de notaires seront pris en charge par l'ONF qui a fixé les prix suivant la valeur des essences présentes et l'accord des deux propriétaires étant acquis le conseil se prononce à l'unanimité pour ces acquisitions

8. Travaux sylvicoles 2018

Des travaux de maintenance sur les parcelles 5 et 10 sont à prévoir. Ils consistent en un entretien du périmètre et un débroussaillage.

Les devis présentés sont de 2 039€ HT pour les travaux de traitement manuel de peinture pour les 2 parcelles et de 4 292€ HT pour les travaux sylvicoles sur la parcelle 5. Pour ces derniers une subvention de la part de la région est envisageable.(environ 40%)

De plus des travaux sylvicole sur les parcelles 45/46 sont également à envisager Ils consistent en un élagage sous la ligne pour un montant de 2 042€ HT. Soit au total une somme de 8 373€HT (sans subvention) pour l'ensemble des travaux qui pourraient se réaliser par tranche.

Après discussion la décision est prise à l'unanimité de réaliser l'ensemble.

9. Travaux de voirie

Réfection du sous sol du bas de la Rue du Mollard à partir du carrefour de la rue de la Mairie jusqu'à la D31 :

Les canalisations étant à refaire une demande de devis est en cours auprès du Bureau d'Ingénierie de l'Ain auquel la commune est adhérente.

Rue En Préou:

La réfection de la portion de la rue comprise entre la D31 et le Bac a été chiffrée à 11 666,67€ HT (14 000€ TTC) et présenté à la CCBS dans le cadre de ses compétences de voirie. La réalisation des travaux se fera en fonction du niveau de priorité que lui accordera la CCBS.

A cette occasion les bas côtés de la route seront nettoyés afin que les propriétaires qui le souhaitent puissent faire réaliser à leurs frais des travaux de goudronnage.

Vote à l'unanimité pour la réalisation de ces travaux

Sécurisation du carrefour du 02/02 :

Mr le Maire présente le projet proposé par la DDT comprenant la réalisation de 2 îlots visant à décaler l'accès dans le carrefour dans le sens Nord/Sud et Sud/Nord ainsi que la pose d'un Stop en provenance du Col de La Rochette. Le tout pour un montant de 6 507,50€ HT (8 750€ TTC)

En raison des nombreuses remarques sur les options proposées, le Conseil demande un complément de proposition.

10. Remplacement de chaudières communales

La panne de la chaudière de la Cité (Bailly Michel) a nécessité un remplacement immédiat. Celui-ci a été fait en urgence par l'entreprise Leseigneur pour un montant de 4 071€ HT (4 294,90€ TTC).

L'analyse de la chaudière du bâtiment de la mairie étant également en très mauvais état, son remplacement doit être envisagé. L'énergie disponible étant le gaz, la recherche d'intervenants disposant de cette compétence et proche de Ruffieu (SAV) s'avère très difficile. Aujourd'hui seule l'entreprise Leseigneur a été en capacité de produire un devis. Lequel s'élève à 4 329,83€ HT (5 195,59€ TTC) pour une chaudière de marque ATLANTIC.

Par ailleurs afin de réguler la circulation de la chaleur dans l'appartement situé au premier étage de la mairie il est envisagé la pose de 5 vannes thermostatiques pour un montant de 129€.

Approbation à l'unanimité pour l'ensemble de ces projets.

11. Question du branchement d'eau non autorisé

La canalisation d'alimentation en eau non potable en provenance de la source et en direction du réservoir destinée à l'incendie traverse le terrain de Mr Alphonse Grobon (parcelles A247 et 248) depuis un nombre d'années que nul n'est capable de déterminer.

Suivant les affirmations de Mr Grobon, à l'occasion de la cession à titre gratuit d'un terrain situé au Lieu-dit Sous la Pierre (Section E n°70) et de l'autorisation qu'il a accordée à la mairie pour traverser à titre gratuit les parcelles248 / 251 et 252 Section B à l'occasion de la pose des égouts destinés au lotissement de la Buissière, il avait été convenu qu'en contre partie des avantages concédés, lui était donné l'autorisation d'installer sur la parcelle 247 une prise d'eau destinée à l'alimentation de ses chevaux.

Aujourd'hui cette autorisation est contestée en raison du fait des risques de pollution et de l'interdiction qui est faite de se brancher sur un réseau d'alimentation public.

Il est donc demandé à Mr Grobon de bien vouloir par tous moyens à sa convenance d'apporter la preuve de l'autorisation qui lui a été accordée suite à ces facilités données à la mairie de l'époque. En raison du manque d'éléments ce différend devra être réexaminé ultérieurement.

12. Questions diverses

- a) **Journal Municipal**: Pierre Broussart demande s'il est normal qu'il apprenne, à l'occasion des vœux de la municipalité, le 21/01, que le Journal municipal paraîtra le 23/01, alors que le conseil n'en a pas été informé lors de sa réunion du 15/01, pas plus que la commission communication. Il lui est répondu que le journal paraissant en Janvier et en Août, du fait du travail accompli par Yves Jay il n'en était pas fait mention.
- b) **Relais St Didier** : la réception des candidats continue. Seule une candidature en cours de finalisation semble présenter un intérêt. (6 candidatures)

Il s'avère que l'analyse des locaux fait apparaître la nécessité de réaliser un certain nombre d'investissements avant de pouvoir entrer en exploitation (cabines de douche, cheminée, banque réfrigérée du bar, ustensiles de cuisine, portes absentes,...). Aujourd'hui se pose donc la question de savoir quel est le montant de ces travaux préalables et comment vont-ils être pris en charge. Celle-ci pouvant être conséquente il est urgent d'en définir les modalités avant la prise en main des futurs acquéreurs.

- c) Buis touchés par la Pyrale: les buis situés autour du lotissement de la Buissière ayant été sévèrement touchés par la Pyrale, leur dessèchement peut poser rapidement un problème de sécurité incendie pour les habitations situées à proximité. Il est donc nécessaire de faire des travaux de pare-feu tout autour du lotissement. Un devis sera rapidement demandé pour l'intervention d'une entreprise extérieure.
- d) Monument aux morts : En raison de son état de délabrement il est nécessaire d'en faire les réparations. A cette occasion son déplacement peut être envisagé. Il aurait été souhaitable de le faire en cette année du centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale, mais les demandes de subventions risquent de ne pas pouvoir le réaliser dans les délais.
- e) **Engagement solidaire**: La Gendarmerie Nationale nous fait une proposition d'intervention pour présenter une opération d'engagement solidaire visant les habitants à se protéger solidairement. Un contact sera pris afin de définir une date de présentation à la population.
- f) La Cité:, Mr le Maire informe le conseil que le bâtiment « La Cité » est actuellement en présentation à la SEMCODA, DYNACITE n'étant pas intéressée.
- g) **Panneau indicatif du village natal de Sandrine Bailly** : un projet est présenté par Yves Jay. Un devis sera présenté lors d'un prochain Conseil.
- h) **Urbanisme**: La commune étant en matière d'urbanisme sous le régime RNU, Pierre Broussart demande ou en sont les travaux de mise en conformité de la commune avec le SCoT, sachant qu'à l'issue du délai de mise aux normes chaque commune devra disposer de son propre schéma de développement ou à défaut se verra imposer les normes prévues par le Syndicat Mixte du SCoT ou la CCBS. Madeleine Midol propose de demander à Sandrine Antunes (chargée de mission Scot Bugey) de venir faire la présentation de la démarche possible au niveau de notre commune.